



Source : *Le Journal du Pontiac*, 23 septembre 2009

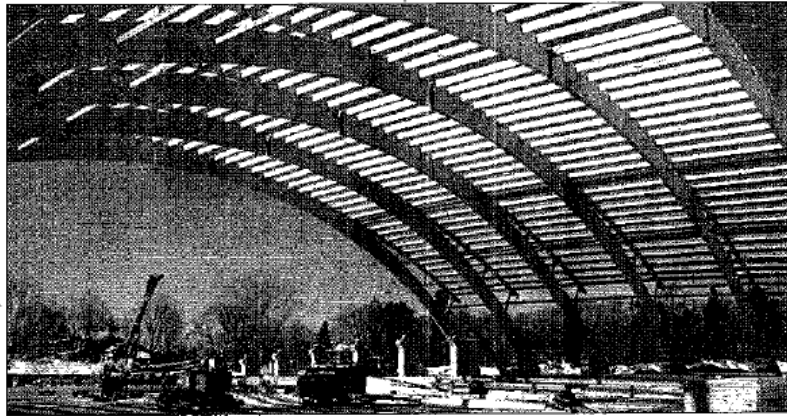
Luttez contre les changements climatiques : utilisez du bois !

ANDRÉ MACRON

MONTREAL – « C'est une véritable révolution de vouloir lutter contre les changements climatiques par une utilisation accrue du bois », affirmait M. François Tanguay, Directeur de la Coalition Bois Québec.

De nombreuses organisations de tous les secteurs de la société québécoise ont choisi de promouvoir l'utilisation du bois, matériau de l'avenir, dans la lutte contre les changements climatiques. Il existe en effet deux façons de réduire les émissions de CO2 dans l'atmosphère : en les diminuant ou en stockant le carbone. Or, les arbres et les produits du bois ont la capacité de faire les deux. Chaque mètre cube de bois utilisé comme produit remplaçant d'autres matériaux de construction réduit les émissions de CO2 dans l'atmosphère de 1,1 tonne en moyenne et l'utilisation du bois en construction permet de constituer un réservoir de carbone de 0,9 tonne de CO2/ m3 pour la durée de vie du bâtiment. Le CO2 ainsi stocké ne se répand plus dans l'atmosphère.

Le bois, par ailleurs, constitue le seul matériau de construction qui soit à la fois renouvelable, recyclable et réutilisable. « La production de bois comme substitut au béton ou à l'acier dans la construction est une contribu-



Plus que de simples bâtisses résidentielles, de grandes infrastructures en bois. Ici, la construction de la charpente d'un stade.

tion tangible à la réduction des gaz à effet de serre puisque le procédé de fabrication du bois de construction requiert moins d'énergie et laisse une faible empreinte environnementale », déclarait M. Robert Beauregard, Président de la Coalition et doyen de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval. Sur un même travail de charpente, la fabrication d'une poutre en béton émet 5 fois plus de CO2 qu'une poutre en bois, celle d'une poutre en acier, 7 fois plus. Et alors que le bois est capable de stocker le carbone pour la durée de vie du bâtiment, le béton ou l'acier n'ont pas cette capacité.

« La Coalition veut stimuler le réflexe bois des citoyens et des décideurs. Alors que 95 % des

maisons ont une charpente en bois, moins de 15 % des édifices commerciaux en ont une et 80 % des bâtiments non résidentiels mis en chantier chaque année pourraient être construits en bois », précisait M. François Tanguay. En considérant le bois dans tous leurs travaux de rénovation et en s'assurant d'acheter du bois certifié, les citoyens peuvent aussi contribuer grandement à la lutte con-

tre les changements climatiques, tout en stimulant l'économie du secteur forestier et des régions qui en dépendent. Cette stimulation du marché local contribuerait à réduire la dépendance des producteurs québécois envers les marchés d'exportation nord-américains.

*Source :
Geneviève Mathieu,
Directrice des relations
publiques Coalition Bois
Québec*